

DVC 3405B + 3404A (M1137). *Editio minor* É. Lhôte et JM Carbon, ericlhote@hotmail.fr, Paris-Kingston (Canada) le 27/2/2023.

Datation : ca 375-325 : style régulier du IV^e s., sans aucune trace d'archaïsme ni d'évolutions postérieures.

(3405B)

[τύχαν ἀγαθάν] · ἡ τρέσα[ν]τες
[λῶϊόν κα πράσ]σοιμες ;

(3404A)

ἡ μή ;

Interprétation DVC

– (*Bonne fortune*). *Ferions-nous (mieux) de nous exiler ?*

– (la réponse attendue est « non »)

Le sens étymologique de τρέω est « trembler », cf. lat. *tremo*, etc., mais, en grec historique, τρέω s'est spécialisé dans le sens de « fuir », particulièrement devant l'ennemi. S'il s'agit d'exil, le verbe consacré est φεύγω. On imagine mal des Épirotes demandant à l'oracle s'ils doivent fuir devant l'ennemi, mais, fort opportunément, une inscription d'Argos, *IG IV 554* (VI^e/V^e s.), présente clairement de sens d'« être exilé » : τρέτῳ καὶ δαμευέσσθῳ « qu'il soit exilé et que ses biens soient confisqués ».

Il doit s'agir, dans notre inscription, d'un conflit politique au sein d'une tribu épirote : le parti vaincu est souvent contraint à l'exil. On ne s'exile jamais de gaieté de cœur, et, si les consultants demandent son avis à l'oracle, c'est peut-être pour faire valoir sa réponse aux adversaires et les adoucir.